

Les Mérovingiens, rois chevelus, rois scalpés

Auteur : Yvan MATAGON



« Bataille de Tolbiac 496 » peint par Ary SCHEFFER (1795 - 1858).
Acquis par l'état français en 1836.
Conservé à Versailles, musée national du Château et des Trianons.

© Publié par *MédiActes*

<http://medicactes.benevolactes.f>

« **J'aime mieux les voir morts que tondu**s ! » C'est par ce cri horrifié, rapporté par l'évêque Grégoire de Tours ¹, notre indispensable reporter pour ces temps dits barbares, que la reine Clotilde répond aux envoyés de ses fils les rois Clotaire et Childebert ². Ils viennent de lui proposer de tonsurer ses trois petits-enfants, leurs neveux, fils de leur frère décédé Clodomir ³.

La phrase, prononcée il y a 1500 ans, paraît incongrue, et la réaction de Clotilde provoque notre incompréhension. Veuve de Clovis depuis 511, la reine est retirée à Tours, capitale religieuse des Gaules. Il lui reste deux fils, Childebert et Clotaire, qui se sont partagé le royaume de leur père et celui de leur frère aîné Clodomir. Ce dernier est mort en 524 lors de la bataille de Vézeronce ⁴ qui l'opposait à ses cousins germaniques burgondes (Clotilde est en effet une princesse burgonde). Les trois fils de ce dernier, Théodoald, Gonthier et Clodoald, furent confiés à leur grand-mère en attendant d'être en âge de recevoir l'héritage de leur père.

Ce simple fait montre deux aspects importants de la culture germanique antique. En effet les « barbares », qui ne le sont que de nom, laissent une place importante à la femme dans tous les aspects de la vie quotidienne, y compris dans la vie politique. Les structures de la parenté sont encore matrilineaires, au grand dam de l'Eglise et de la mentalité gallo-romaine héritée du monde méditerranéen. Considérée comme seul agent actif dans la procréation par les peuples germaniques (alors que les méditerranéens connaissent le rôle du sperme, et donc la dualité indispensable dans la conception des enfants) la femme est pour eux la seule qui désigne le père des enfants qu'elle porte. Et par conséquent c'est autour d'elle que se constitue la famille. L'homme, le guerrier, le chef politique n'est donc rien sans elle. Maîtresse de la vie, elle est aussi considérée comme donneuse de mort. Il faut garder à l'esprit cette conception de la vie de nos ancêtres pour comprendre l'histoire des petits-enfants de Clotilde et de Clovis. N'oublions pas que la mentalité germanique, qui sort alors à peine des steppes, est à l'origine matriarcale. C'est ainsi qu'une reine « barbare », à la différence de celles qui vont lui succéder dès l'époque carolingienne, possède son propre trésor et sa propre armée. D'ailleurs, le peu que l'on sache du long duel entre Brunehilde et Frédégonde qui s'opposent par l'intermédiaire de leurs armées respectives et des histoires conjugales entachées d'inceste de cette dernière, est le dernier exemple de ce système en Occident.

Ainsi, l'aîné des trois petits-fils de Clotilde se dirige vers sa majorité, 14 ans. Mais les deux oncles (Clotaire a même épousé Gondieuc, la veuve de son frère Clodomir ; il est donc beau-père des enfants), qu'aucun scrupule n'arrête, veulent garder l'héritage de Clodomir. Il faut là aussi s'arrêter un moment pour comprendre ce qui se passe. L'époque mérovingienne en effet (en gros fin Ve siècle – début VIIIe) est littéralement envahie par les guerres de succession. En effet, alors qu'à partir de l'accession des Capétiens on assiste à une succession du pouvoir du père au fils aîné, auparavant la notion de patrimonialité du pouvoir prime. Qu'en est-il ? Le pouvoir, et la souveraineté sur un territoire qui en découle, appartiennent en propre à un individu. A sa mort, cette souveraineté est partagée entre tous ses héritiers, y compris bâtards. Ainsi, un territoire, qu'un conquérant comme Clovis aura mis plusieurs décennies à réunir sous son autorité, se voit partagé entre les héritiers. Pour compliquer les choses, le partage ne se fait jamais sous la forme d'une continuité territoriale. De ce fait, les héritiers ne récupèrent que des morceaux épars de l'héritage paternel, parfois fort éloignés les uns des autres. Clovis aura ainsi divisé son royaume, tout nouveau puisqu'il le crée à la force de son glaive, entre ses quatre fils, Théodebert, né vraisemblablement d'une Thuringienne, Clodomir, Childebert et Clotaire nés de Clotilde.

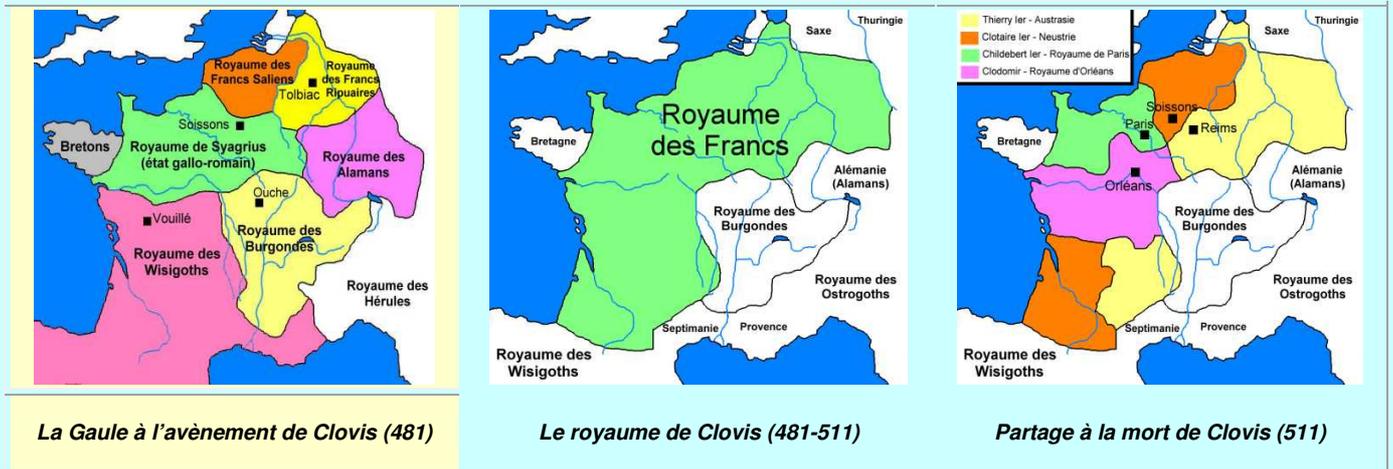
¹ Saint Grégoire de Tours, ou Georgius Florentius Gregorius, né à Riom près de Clermont ca 538, mort à Tours ca 594, fut évêque de Tours, historien de l'Eglise, des Francs et de l'Auvergne.

² Cf en annexe la généalogie de Mérovingiens.

³ Cf le texte de Grégoire de Tours concernant cet épisode, qui suit en annexe.

⁴ Cf http://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_de_Vézeronce

Quelle aubaine pour les frères restant si l'un d'eux décède ! Ils peuvent ainsi récupérer à moindre coût – et sans guerre fratricide – ses domaines. C'est le cas lorsque Clodomir décède. Il a trois enfants en bas âge. On n'a qu'à attendre que la nature fasse son œuvre. Manque de chance, les petits princes se portent bien sous l'autorité de Clotilde et arrivent à la majorité, âge où ils pourront à leur tour entrer en possession du royaume de leur père, qui sera à son tour divisé en trois. Clotaire et Childebart ne veulent en rester là. Pour cela ils décident tout deux de supprimer les enfants. Par l'assassinat ? Non. Par le scalp !



Comment comprendre la réaction de Clotilde qui préfère mieux voir ses petits-enfants morts que tonsurés (la décalvation n'entraîne pas la mort) ? Si la tonsure est synonyme de scalp, ce dernier est certes beaucoup plus douloureux qu'un simple rasage et tout à fait permanent. Mais quel curieux choix que de mettre dans la balance la perte de cheveux et la mort. Et pourquoi Clotaire et Childebart, voulant se débarrasser de leurs neveux, privilégient-ils le scalp à la mort ? La réaction de la reine entraîne des effets immédiats : deux des enfants sont égorgés sur-le-champ. Le plus jeune, Clodoald, le futur saint Cloud, ne doit son salut qu'au courage d'un serviteur de Clotilde qui l'écarte in-extremis du pugilat familial. Cloud⁵, cependant, à coup sûr traumatisé, ne garde la vie qu'en acceptant la tonsure et en prenant l'habit religieux.



Assassinat des fils de Clodomir par leurs oncles Childebart et Clotaire

Cette étrange histoire, rapportée par Grégoire de Tours dans l'un de ses *Dix Livres d'Histoire*, fit s'arracher les cheveux aux historiens. Car c'est là un exemple parfait de ce que les ethnologues appellent une « rupture culturelle » : nous avons perdu le code pour déchiffrer la signification de ce qui est rapporté.

⁵ Futur moine, canonisé par l'Eglise, il va fonder le monastère de Nogent-sur-Seine.

D'autant que le scalp des petits-enfants de Clotilde n'est pas qu'une anecdote. Scalps et tonsures sont fréquents chez les historiens de la période mérovingienne. Une autre expression lui est souvent associée, celle de « reges criniti », rois chevelus. Elle qualifie les mérovingiens, dynastie issue de Mérovée dont fait partie Clovis. Des décennies après la déposition du dernier mérovingien, Eginhard ⁶, secrétaire de Charlemagne, l'emploie encore pour décrire Childéric III, dernier descendant de Clovis.

L'évêque Grégoire de Tours, sans qui on ne saurait pratiquement rien du VI^e siècle, témoigne de l'importance de la longue chevelure chez les rois francs. Assistant au début des années 570 à l'exhumation de Clovis, qui repose depuis soixante ans dans la basilique située sur l'emplacement de l'Eglise Saint-Etienne-du-Mont sur la montagne Sainte-Geneviève à Paris, Grégoire « **reconnaît à la longueur de ces cheveux que c'était Clovis** ». Examinant le cadavre, il ajoute que « **seule une partie de ses cheveux, celle qui était sur la nuque, avait été rasé; le reste était intact, avec toutes les mèches** ». Il indique aussi que la chevelure royale est un point de ralliement. Ainsi, lorsque Bertoald, duc des Saxons, veut démoraliser les troupes franques au cœur d'une bataille, il lance la fausse nouvelle de la mort du roi Clotaire. Le roi franc a une réplique immédiate. En silence, il se montre à ses troupes sur son cheval et ôte simplement son casque : sa longue chevelure blonde le fait reconnaître de ses soldats, même de ceux qui ne l'ont jamais vu. Son frère Clodomir se fait lui aussi reconnaître par sa chevelure, mais par ces ennemis cette fois. Tombé à terre lors de la bataille de Vézeronce, les Burgondes, le prenant d'abord pour un simple noble, surent qu'il s'agissait du roi lorsque son casque roula de sa tête et que se mirent à flotter librement d'abondants cheveux blonds. Clodomir fut mis à mort promptement. Selon l'historien byzantin Agathias ⁷ qui nous rapporte l'événement, « **c'est une coutume des rois francs de ne jamais se couper les cheveux depuis leur naissance. La famille royale porte les cheveux longs comme une marque distincte et une prérogative spéciale. Quant à leurs sujets, ils ont les cheveux coupés en rond et ne sont pas autorisés à les laisser pousser** ». Le byzantin ajoute avec l'étonnement du civilisé (la norme en matière de mode capillaire, que ce soit pour les Romains d'Orient ou ceux d'Occident, est au cheveu coupé court) que les cheveux de ces barbares « **ne sont ni ébouriffés ni sales ou ramassés en un paquet désordonné comme ceux des Turcs ⁸ ou des Avars mais qu'ils les soignent avec différents onguents et les peignent soigneusement** ».



*Gisants de Clovis et Clotilde,
époque romane*

⁶ Eginhard, né ca 775, mort en 840 est un moine écrivain qui a laissé une biographie de Charlemagne, des Annales du royaume des Francs (741-829) et 62 lettres.

⁷ Agathias, dit le Scolastique (ca 536, ca 590), ou Agathias Scholasticus, est un juriste et historien grec né à Myrina, Asie Mineure. Il a probablement participé aux guerres de l'empereur Justinien. Il est l'auteur d'une Histoire du règne de Justinien et d'une anthologie en sept livres.

⁸ Il s'agit d'un anachronisme, dû à la traduction du XIX^e s. Les Turcs n'arrivent en Europe en effet qu'au XIII^e siècle.

Ce témoignage précieux n'éclaire pas sur la signification du phénomène. Pourquoi les rois francs gardent-ils leur vie durant leur chevelure intacte ? Et qu'en est-il des autres Germains ? Les historiens romains nous renseignent. Tacite ⁹, au IIe siècle, rapporte une « **coutume particulière** » des Suèves ¹⁰ qui « **se retroussent les cheveux et les attachent avec un nœud** ». Ainsi, ils se distinguent des autres Germains et reconnaissent entre eux l'homme libre de l'esclave. Claudien ¹¹, au IVe siècle, poète officiel de l'empereur Honorius, qualifie encore les Suèves de « **chevelus** ». Il montre aussi Honorius « **enrôlant sous les drapeaux la nation entière des Sicambres tondue en signe de captivité** ». Le renseignement est doublement intéressant. Car les Sicambres sont une des tribus à l'origine du peuple Franc. En outre on voit que leur tonsure est mise en lien direct avec leur asservissement. Au Ve siècle l'Auvergnat Sidoine Apollinaire ¹² donne les mêmes informations. Ce dernier qualifie les Germains de « **hordes chevelues** ». Il note la longue chevelure du roi wisigoth ¹³ Théodoric d'Aquitaine, commune à toute sa nation. Il décrit les Saxons ¹⁴ se rasant la tête en signe de soumission à celui-ci. Quant aux Burgondes ¹⁵ avec lesquels il est obligé de partager ses villas, il décrit, écoeuré, leurs cheveux graissés de beurre rance. Seuls parmi les Barbares, les Bretons ¹⁶ portent les cheveux courts. La reine franque Frédégonde, d'origine wisigothe, ordonna de ce fait à ses soldats « **de se couper les cheveux comme le font les Bretons** ». Ruse de guerre qui permit aux Francs de pénétrer les rangs bretons sans se faire remarquer et ainsi de les massacrer par surprise. Exception bretonne ? Non, différence ethnique : les Bretons ne sont pas germaniques, mais celtes. Plus tard, aux VIIe et VIIIe siècles, les Lombards et les Bavares portent encore la nuque découverte jusqu'à l'occiput; de là partent de longs cheveux qu'ils séparent au milieu du front et qui descendent jusqu'à la bouche.



Représentation romantique, et anachronique, de l'« alliance » des Gaulois et des Francs-Saliens. On observe les différentes longueurs de chevelure.

⁹ Tacite, ou Publius Cornelius Tacitus, né en 55 et mort vers 120, est un historien romain majeur. Il a laissé une œuvre abondante, entre autres des Histoires et des Annales.

¹⁰ Cf <http://fr.wikipedia.org/wiki/Su%C3%A8ves> (Suèves).

¹¹ Claudien est un poète de cour romain qui vécut autour de 400.

¹² Saint Sidoine Apollinaire, ou Caius Sollius Apollinaris Sidonius, né à Lyon en 430, mort à Clermont-Ferrand en 486, préfet de Rome puis évêque de Clermont, est un auteur majeur de l'Antiquité tardive. Cf http://fr.wikipedia.org/wiki/Sidoine_Apollinaire.

¹³ Sur les Wisigoths, cf <http://fr.wikipedia.org/wiki/Wisigoth>.

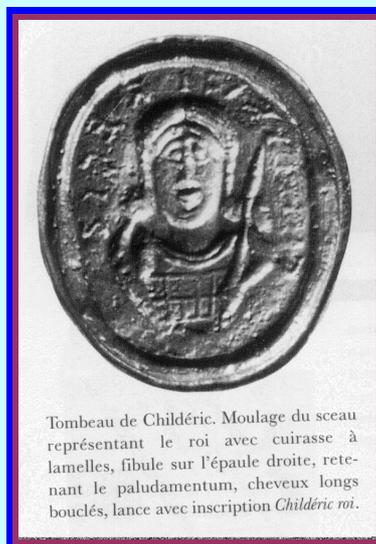
¹⁴ Sur les Saxons, cf <http://fr.wikipedia.org/wiki/Saxons>.

¹⁵ Sur les Burgondes, cf <http://fr.wikipedia.org/wiki/Burgondes>.

¹⁶ Sur les Bretons, cf

http://fr.wikipedia.org/wiki/Bretons_insulaires#Migrations_celtiques_au_haut_Moyen_C3.82ge.

Les témoignages contemporains amènent ainsi deux conclusions. D'une part, les cheveux longs sont une particularité germanique, et non franque. D'autre part, cette chevelure a une signification particulière, puisque sa longueur varie selon le niveau social de l'individu et le succès guerrier de la tribu. Chez les Francs, seuls les princes de sang royal portent les cheveux longs, ce qui leur vaut le surnom de reges criniti « **rois chevelus** ». Ainsi, l'aventure du prétendant Gondovald est-elle significative. Gondovald, élevé à Byzance où les hommes portent les cheveux courts, se dit bâtard mérovingien. Quand il arrive en Gaule il se laisse pousser les cheveux. Car la chevelure longue permet d'être reconnu comme un Mérovingien. Elle donne aussi le bénéfice d'une force magique, le « mund ». Ce « mund » garantit la Victoire. Qui le perd devient inapte à régner. La crinière, car il s'agit de cela, est le siège de cette force divine. Et c'est la généalogie qui décide de la transmission de cette puissance. En effet, la tradition païenne fait de Mérovée, l'ancêtre éponyme de la lignée, le fruit d'un monstre marin accouplé à une femme (puisque nous descendons tous des Mérovingiens, il n'est pas inintéressant de nous raccrocher à ces racines lointaines nous menant à un monstre marin ; on y décèle le poids encore très présent, dans cette société christianisée seulement en surface, des traditions ancestrales germaniques). Par ce dieu marin, les Mérovingiens, race élue, plantent leurs racines non pas dans la terre comme le commun des mortels, mais dans les cieux, où se trouvent le panthéon germanique issu de Scandinavie. Cette particularité franque conditionne toute la structure hiérarchique de la société : les Mérovingiens sont la première famille parce qu'ils détiennent le « mund », la souveraineté. La longue chevelure est la trace visible de leur origine céleste. Tandis que les guerriers, hommes libres, se rasent la nuque, et que les esclaves sont rasés entièrement, ils portent eux leur chevelure intacte qui retombe en longues boucles blondes. Revêtus de ce diadème naturel comme le lion de sa crinière, tous les Mérovingiens gardèrent jusqu'à l'expiration de la dynastie cet insigne de la royauté. Plus fidèle qu'une couronne, la chevelure reste attachée à la tête du prince, quand bien même celui-ci est décapité. Les « rois chevelus » sont donc autant de Samsons. C'est ainsi que les montrent tous les sceaux mérovingiens parvenus jusqu'à nous.



Tombeau de Childéric. Moulage du sceau représentant le roi avec cuirasse à lamelles, fibule sur l'épaule droite, retenant le paludamentum, cheveux longs bouclés, lance avec inscription *Childeric roi.*

On comprend dès lors la place particulière que tient la chevelure dans la législation germanique. Dans la plupart des tribus, l'homme libre n'a pas d'autre signe extérieur de sa condition que sa chevelure. Ainsi elle est très précieuse. La Loi des Burgondes revient plusieurs fois sur le sujet. « **Quiconque aura saisi un homme libre par les cheveux paiera 2 sous d'or, s'il ne s'est servi que d'une main, et 4 sous d'or s'il a employé ses deux mains ; il paiera en outre une amende de 6 six d'or** ».

Idem s'il s'agit d'un esclave ¹⁷. Ailleurs est prévu le cas des rapt d'enfants libres pour en faire des esclaves : « **Celui qui sans la volonté des parents aura tondu un enfant chevelu, paiera 72 sous d'or** ». A titre de comparaison, tuer un esclave travaillant aux champs « coûte » 30 sous d'or ; occasionner la perte d'une dent à un soldat burgonde ou à un romain de condition noble « coûte » 15 sous d'or). Enfin, l'esclave qui veut se faire passer pour libre, en laissant pousser sa chevelure, est sanctionné : « **Quiconque aura laissé croître la chevelure d'un esclave ou d'un ingénu fugitif aura une amende de 5 sous d'or et paiera le prix du fugitif** »¹⁸. La Loi Salique punit tout aussi sévèrement l'audacieux qui empoigne la chevelure d'un Franc, menaçant d'abîmer la chère chevelure ou d'en arracher des mèches.

On voit donc qu'un homme privé de ses cheveux est considéré comme un mutilé. Car si les cheveux longs sont le siège de la puissance royale, la chevelure est celle de la puissance virile tout court. De là découlent les ravages de la tonsure signalés par les contemporains. A la vue des nombreuses scènes de " scalpage " que les Germains se font subir les uns aux autres, le chercheur se croît parfois en pleine conquête de l'Ouest américain !

La tonsure par rasage est avant tout une mesure d'humiliation. Les cheveux repoussant rapidement, la dégradation sociale se fait surtout par la décalvation qui prive définitivement un homme de sa force; s'il est roi, de sa capacité à régner. Ainsi, Gondovald, à la fin de son aventure en Gaule, est livré à la soldatesque qui, après l'avoir percé de lances, lui arrache les cheveux et la barbe. Paulus, duc wisigoth rebelle, vaincu, est aussi scalpé. C'est une mesure de clémence d'après l'historien qui nous rapporte sa mésaventure. En effet, malgré la souffrance qu'elle induit, la décalvation n'entraîne que rarement la mort. Celle-ci n'est en effet pas le but recherché. Ce que l'on souhaite, c'est rompre le lien individuel qui relie le chef de la nation avec la divinité, et ainsi saper sa capacité d'action et l'humilier devant la communauté.

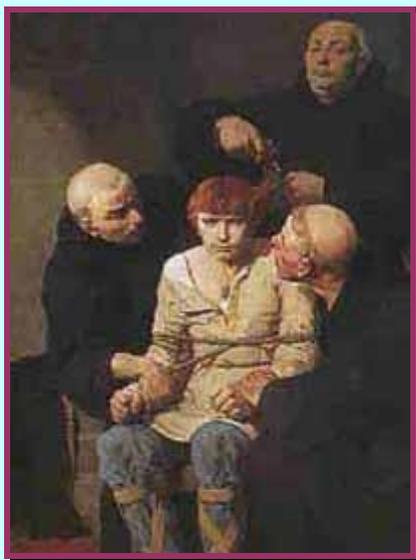
Les Francs, qui ne connaissent ni la compression ni la ligature, emploient trois différentes techniques pour scalper un homme : découper le cuir chevelu avec des ciseaux, déchirer celui-ci en défonçant le crâne avec un objet contondant, arracher le cuir chevelu à la main. Ces techniques sont ingénieuses et très différentes de celles employées par les Indiens d'Amérique. Car si le fait de déchirer le cuir chevelu provoque toujours un saignement abondant, on cautérise au fer chaud, ce qui laisse une cicatrice évidente, ce que ne firent jamais les Amérindiens. Ainsi les Francs ont été capables de réussir l'impossible : raser un crâne sans utiliser ni rasoir ni couteau, le plus souvent en utilisant une barre de fer pour défoncer la peau et en préservant la vie de leur compagnon !

En conséquence, il n'est pas étonnant de retrouver dans les législations germaniques des pénalités contre ceux qui blessent ou enlèvent (le rapt pour soutirer des rançons ou pour épouser avec son élue est très fréquent) leurs contemporains pour les alléger de leur cuir chevelu. Chez les Wisigoths, une simple contusion coûte cinq sous d'or, une contusion limitée au cuir chevelu, dix sous d'or; une blessure qui brise ou déchire la peau laissant le crâne apparaître en coûtera à l'agresseur vingt sous d'or; et fracturer le crâne, un signe certain de l'incompétence du praticien, vaut à l'inexpérimenté l'énorme somme de cent sous d'or.

¹⁷ Lex romana burgundionum, dit Loi Gombette, Titre V, article 4, édition 1855 en traduction française en ligne sur Gallica : [Lois des Bourguignons, vulgairement nommée Loi Gombette / traduites pour la première fois par M. J.-F.-A. Peyré, http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111330n](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111330n)

¹⁸ Idem supra, Titre , Titre VI, article 4.

On peut ainsi mieux appréhender le cri horrifié de Clotilde. Si elle est effrayée de voir ses petits-fils scalpés, elle est tout autant mortifiée d'imaginer que les petits-enfants de Clovis puissent perdre, avec leur chevelure, leur place à la tête de la race élue des Mérovingiens. Réalisant qu'elle est impuissante à conserver l'héritage de ces derniers, de deux maux elle choisit le moindre : la mort avec la chevelure intacte. Ses petits-fils meurent donc avec leur dignité préservée, celle de rois. Cette reine germanique (qui appartient à la famille des Amal dont la généalogie remonte au premier siècle avant notre ère, alors que les Mérovingiens ne peuvent compter que trois ou quatre générations avant Clovis), fille, femme, mère de rois, comprend que la mort est préférable à la vie vide de sens de roi scalpé. Bien que fervente catholique (le hasard et/ou l'Esprit Saint ont voulu qu'elle appartienne à la seule branche burgonde qui n'ait pas sombré dans l'hérésie arienne) et inspiratrice de la conversion de Clovis, point d'appui de toute l'histoire de l'Occident chrétien, elle reste une femme de son temps, ancrée dans les tabous culturels hérités du fond des âges de la Germanie païenne. La puissance de ce tabou, auquel est lié la désignation pour le pouvoir, est si importante, malgré la place incontournable que prend le christianisme, qu'il va perdurer jusqu'au huitième siècle. En effet, en 751, afin d'assurer son tout nouveau pouvoir, qu'il ne sait pas encore être celui d'une seconde dynastie à venir, celle des Carolingiens, Pépin le Bref fait scalper un des derniers descendants de Mérovée, Childéric III ; comme Clodoald, notre saint Cloud, le petit-fils de Clotilde, Childéric III finira sa vie dans un monastère.



*Childéric III se faisant tonsurer
sur l'ordre de Pépin le Bref en 751*

De ce tabou, de cette puissance accordée à la chevelure, de cette prééminence donnée à la tête de l'individu, que reste-t-il aujourd'hui ? Qu'est-ce qui est passé, ou pas, de cette curieuse croyance venue du fond des âges au travers des siècles qui nous séparent de l'époque de Clotilde ? Les études à suivre, sur l'origine du voile des femmes, du monde méditerranéen à Vatican II, et sur la déformation crânienne que les petits enfants vont subir jusqu'au début du XXe siècle, nous renseigneront.

Yvan Matagon

Une première mouture de cet article est parue dans Historia, avril 1999, sous le titre « Les rois mérovingiens, plutôt morts que scalpés »

Bibliographie

En savoir plus sur les temps mérovingiens

Sources :

Frédégaire : *Chronicon*,

_ Edition latine : MGH SRM II, éd. B. Krusch, Hanovre 1888, p 1-168.

_ Traduction française : A. Jacobs, Paris, Collection Guizot, 1860-1861.

_ Traduction anglaise (scientifique) : J. Wallace-Hadrill, *The Fourth book of Fredegar chronicle* , Londres, 1960.

Grégoire de Tours : *Dix livres d'histoire*.

_ Edition latine : *Historiae Francorum* , MGH SRM I, éd B. Krush et W. Levinson, Hanovre 1885, 1937-1951,1962.

_ Traduction française (incontournable) : R. Latouche : *Histoire des Francs*, Paris, éd. intégrale, 1996.

Etudes :

_ ROUCHE (M) : *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes, 418-781, Naissance d'une région*, Paris, 1979. (dépasse la seule région citée dans le titre ; le spécialiste de la période).

_ BORD (L-R) : *Les Mérovingiens, les rois inconnus*, Paris, 1981 (le père Bord est aujourd'hui bénédictin à Ligugé ; un livre clair et simple pour entrer dans ce monde méconnu).

_ GEARY (P J) : *Le Monde Mérovingien : Naissance de la France*. Paris, 1989.

_ LEBECQ (S) : *Les origines franques , Ve-IXe Siècle*. Paris, 1990.

(ces deux derniers ouvrages, que l'on trouve en poche au Seuil sont plutôt réservés aux étudiants ou aux personnes déjà averties)

En savoir plus sur Clotilde et Clovis

_ KURTH (G) : *Clovis*, 1er éd Bruxelles, 1895; 3e éd Paris 1978.

_ KURTH (G) : *Sainte Clotilde* ,1899.

(ces derniers études furent les ouvrages de base, puissants, documentés, scientifiques, pendant un siècle, jusqu'à la parution de l'étude de Michel Ruche, qui suit. Ils restent cependant d'actualité)

_ ROUCHE (M) : *Clovis* , Paris, 1996.

_ TESSIER (G) : *Le Baptême de Clovis* , Paris, 1964.

_ McNamara (J. A.) : *Sainted Women of the Dark Ages*, 1992 (une étude sur la place des femmes au coeur de la religiosité et du pouvoir au Haut-Moyen-Age)

Ouvrages de base en méthodologie médiévale

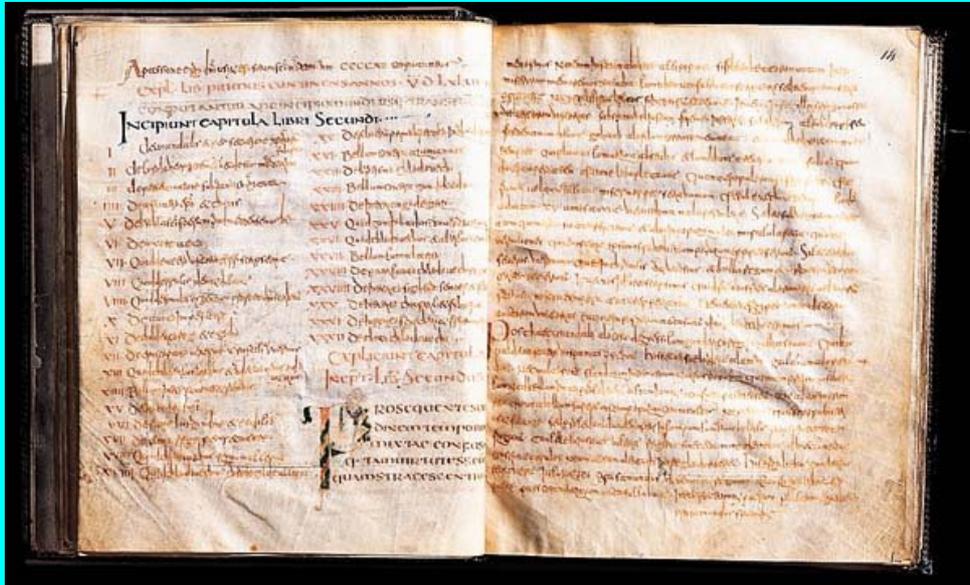
(Ces ouvrages, indispensables aux étudiants de premier cycle, sont aussi précieux pour les chercheurs amateurs qui rencontrent des personnages ayant vécu au Moyen Age, ou des lieux – par exemple une étude sur une commune - ; en effet, on trouve pour chaque article une bibliographie à jour au moment de la publication de l'ouvrage ; ces livres sont donc une voie d'entrée indispensable pour tout bon chercheur ; on les trouve dans toute bonne bibliothèque universitaire)

_ BOSSUAT (R) : *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Age* , Paris 1951. Suppléments 1955, 1960, 1986.

_ CHEVALIER (U) : *Répertoire des sources historiques du Moyen Age, Bio-Bibliographie*. Paris, 2 vol, 1903-1905. (un must ancien mais inégalé ; se présente comme un dictionnaire et pour chaque personnage renvoie à une bibliographie)

_ MONOD (G) : *Bibliographie de l'Histoire de France. Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages relatifs à l'histoire de France depuis les origines jusqu'à 1789*, Paris 1888.

Annexe 1
L'assassinat des enfants de Clodomir
Grégoire de Tours, Histoire des Francs, Livre 3



Tandis que la reine Clotilde habitait Paris, Childebart, voyant que sa mère avait porté toute son affection sur les fils de Clodomir, dont nous avons parlé plus haut, conçu de l'envie ; et, craignant que, par la faveur de la reine, ils n'eussent part au royaume, il envoya secrètement, vers son frère le roi Clotaire, et lui fit dire **[vers l'an 530]** :

— « Notre mère garde avec elle les fils de notre frère, et veut leur donner le royaume ; il faut que tu viennes promptement à Paris, et que, réunis tous deux en conseil, nous déterminions ce que nous devons faire d'eux, savoir si on leur coupera les cheveux, comme au reste du peuple, ou si, les ayant tués, nous partagerons également entre nous le royaume de notre frère ».

Fort réjoui de ces paroles, Clotaire vint à Paris. Childebart avait déjà répandu dans le peuple que les deux rois étaient d'accord d'élever ces enfants au trône : ils envoyèrent donc, au nom de tous deux, à la reine qui demeurait dans la même ville, et lui dirent :

— « Envoie-nous les enfants, que nous les élevions au trône ».

Elle, remplie de joie, et ne sachant pas leur artifice, après avoir fait boire et manger les enfants, les envoya, en disant :

— « Je croirai n'avoir pas perdu mon fils, si je vous vois succéder à son royaume ».

Les enfants, étant allés, furent pris aussitôt, et séparés de leurs serviteurs et de leurs gouverneurs ; et on les enferma à part, d'un côté les serviteurs, et de l'autre les enfants. Alors Childebart et Clotaire envoyèrent à la reine Arcadius, dont nous avons déjà parlé, portant des ciseaux et une épée nue. Quand il fut arrivé près de la reine, il les lui montra, disant :

— « Tes fils nos seigneurs, ô très glorieuse reine, attendent que tu leur fasses savoir ta volonté sur la manière dont il faut traiter ces enfants ; ordonne qu'ils vivent les cheveux coupés, ou qu'ils soient égorgés ».

Consternée à ce message, et en même temps émue d'une grande colère, en voyant cette épée nue et ces ciseaux, elle se laissa transporter par son indignation, et, ne sachant, dans sa douleur, ce qu'elle disait, elle répondit imprudemment :

— « *Si on ne les élève pas sur le trône, j'aime mieux les voir morts que tondus* ». Mais Arcadius, s'inquiétant peu de sa douleur, et ne cherchant pas à pénétrer ce qu'elle penserait ensuite plus réellement, revint en diligence près de ceux qui l'avaient envoyé, et leur dit :

— « *Vous pouvez continuer avec l'approbation de la reine ce que vous avez commencé, car elle veut que vous accomplissiez votre projet* ». Aussitôt Clotaire, prenant par le bras l'aîné des enfants, le jeta à terre, et, lui enfonçant son couteau dans l'aisselle, le tua cruellement. A ses cris, son frère se prosterna aux pieds de Childebert, et, lui saisissant les genoux, lui disait avec larmes :

— « *Secours-moi, mon très bon père, afin que je ne meure pas comme mon frère* ». Alors Childebert, le visage couvert de larmes, lui dit :

— « *Je te prie, mon très cher frère, aie la générosité de m'accorder sa vie ; et, si tu veux ne pas le tuer, je te donnerai, pour le racheter, ce que tu voudras* ».

Mais Clotaire, après l'avoir accablé d'injures, lui dit :

— « *Repousse-le loin de toi, ou tu mourras certainement à sa place ; c'est toi qui m'as excité à cette affaire, et tu es si prompt à reprendre ta foi !* »

Childebert, à ces paroles, repoussa l'enfant, et le jeta à Clotaire, qui, le recevant, lui enfonça son couteau dans le côté, et le tua, comme il avait fait à son frère. Ils tuèrent ensuite les serviteurs et les gouverneurs ; et après qu'ils furent morts, Clotaire, montant à cheval, s'en alla, sans se troubler aucunement du meurtre de ses neveux, et se rendit, avec Childebert, dans les faubourgs. La reine, ayant fait poser ces petits corps sur un brancard, les conduisit, avec beaucoup de chants pieux et une immense douleur, à l'église de Saint-Pierre (aujourd'hui, à la place du Lycée Henri IV, à Paris), où on les enterra tous deux de la même manière. L'un des deux avait dix ans, et l'autre sept. Ils ne purent prendre le troisième, Clodoald, qui fut sauvé par le secours de braves guerriers ; dédaignant un royaume terrestre, il se consacra à Dieu, et, s'étant coupé les cheveux de sa propre main, il fut fait clerc. Il persista dans les bonnes œuvres, et mourut prêtre. Les deux rois partagèrent entre eux également le royaume de Clodomir. La reine Clotilde déploya tant et de si grandes vertus qu'elle se fit honorer de tous. On la vit toujours assidue à l'aumône, traverser les nuits de ses veilles, et demeurer pure par sa chasteté et sa fidélité à toutes les choses honnêtes ; elle pourvut les domaines des églises, les monastères et tous les lieux saints de ce qui leur était nécessaire, distribuant ses largesses avec générosité, en sorte que dans le temps, on ne la considérait pas comme une reine, mais comme une servante spéciale du Seigneur, dévouée à son assidu service. Ni la royauté de ses fils, ni l'ambition du siècle, ni le pouvoir, ne l'entraînèrent à sa ruine, mais son humilité la conduisit à la grâce.

GENEALOGIE SIMPLIFIEE DES MEROVINGIENS

Pharamond (légendaire)
 $\underline{x - x}$
 Duc des Francs Saliens 420-428

Clodion le Chevelu (sans doute légendaire)
 $\underline{x - x}$
 Duc des Francs Saliens 428-448

Ildegonde (?-448)

Mérovée
 $\underline{x - vers 458}$
 Duc des Francs Saliens v.448-v.458

Chlodeswinthe Verica (Franc-salienne 448-449)

Childéric Ier
 v.436 - 481
 Duc et Roi des Francs Saliens v.458-481

Basine (Thuringienne 463-?)

Clovis Ier
 v.466 - 511
 Roi des Francs v.481-511

Une Thuringienne
 Sainte **Clotilde (Burgonde 475 - c545)**

<p style="text-align: center;"><u>Thierry Ier</u> v.<u>485 - 534</u> Roi de Reims <u>511-534</u></p> <p style="text-align: center;">Eustère / Suavegothe (Reims 511-534)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Clodomir</u> v.<u>495 - 524</u> Roi d'Orléans <u>511-524</u></p> <p style="text-align: center;">Gontheuque (Orléans 517-524)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Childebert Ier</u> v.<u>495 - 558</u> Roi de Paris <u>511-558</u></p> <p style="text-align: center;">Ultrogothe (Paris, Orléans 522-558)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Clotaire Ier</u> v.<u>497 - 561</u> Roi de Soissons <u>511-561</u> Reims <u>555-561</u> des Francs <u>558-561</u></p> <p style="text-align: center;">✕ Ingonde (517-?)</p> <p style="text-align: center;">✕ Chunsène (ca 520-?) concubine</p> <p style="text-align: center;">✕ Aregonde (524-?)</p> <p style="text-align: center;">✕ Gontheuque (524-?)</p> <p style="text-align: center;">✕ Vuldetrade (555) mariage annulé</p> <p style="text-align: center;">✕ Sainte Radegonde (Thuringienne, 538-561)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Théodebert Ier</u> v.<u>505 - 548</u> Roi de Reims <u>534-548</u></p> <p style="text-align: center;">Wisigarde / Deuterie (Reims-Metz 534-?)</p>			
<p style="text-align: center;"><u>Théodebald Ier</u> <u>535 - 555</u> Roi de Reims <u>548-555</u> Sans descendance</p> <p style="text-align: center;">Vuldetrade (Metz 552-555)</p>			

	<p>Gontran Ier v.525 - 592 Roi d'Orléans et de Bourgogne 561-592</p> <p>✕ Vénérande / Marcatrude / Austregilde</p>	<p>Sigebert Ier x - 575 Roi de Reims et d'Austrasie 561-575</p> <p>✕ Brunehaut (566-575 puis régence jusqu'en 613)</p>	<p>Chilpéric Ier 539? - 584 Roi de Soissons et de Neustrie</p> <p>561-584</p> <p>✕ Audovère (N 561-565)</p> <p>✕ Galswinthe (N 566-568)</p> <p>✕ Frédégonde (N 568-584)</p>	<p>Caribert Ier x - 567 Roi de Paris 561-567</p> <p>✕ Ingoberge / Méroflède / Marcovefa / Théodechilde</p>
		<p>Childebert II v.570 - 595 Roi d'Austrasie 575-595 Roi de Bourgogne 592-595</p> <p>Failleube,</p>		
	<p>Théodebert II 586 - 612 Roi d'Austrasie 595-612</p> <p>Bilichilde / Theodechilde</p>	<p>Thierry II de Bourgogne 587 - 613 Roi de Bourgogne 595-613 Roi d'Austrasie 612-613</p> <p>Ermenberge</p>		
		<p>Sigebert II 601 - 613 Roi de Bourgogne et d'Austrasie 613</p>		
			<p>Clotaire II 584 - 629 Roi de Neustrie 584-629 Roi des Francs 613-629</p> <p>Haldetrude (599-604)</p> <p>Bertrude / Sichilde (602-?)</p>	
			<p>Dagobert Ier v.604 - 639 Roi d'Austrasie 623-639 Neustrie et Bourgogne 629-639 Roi des Francs 632-639</p> <p>Gomatrude / Ragnetrude / Vulfégonde / Berchilde (626-639), Nantilde (629-639)</p>	<p>Caribert II v.606 - 632 Roi d'Aquitaine 629-632</p> <p>Fulberte (AQ 629-?)</p>

A la mort de Clovis II en 657, son épouse la reine Bathilde assure la régence pour ses fils, mais les maires du Palais commencent d'étendre leur pouvoir. Lorsqu'elle se retire des affaires du royaume en 664 pour rejoindre le monastère de Chelles, les maires du Palais détiennent le vrai pouvoir et les mérovingiens qui suivent ne gouvernent plus réellement.

On ne trouve guère de reines à nommer entre Clotilde, épouse de Thierry III, et Berthe *au grand pied* (qui régna dès 751), épouse de Pépin le Bref et mère de Charlemagne.

<p><u>Clovis II</u> v. <u>635 - 657</u> Roi de Neustrie et de Bourgogne <u>639-657</u></p> <p>Bathilde (<i>Reine puis régente</i> 649-664)</p>	<p><u>Sigebert III</u> v. <u>631 - 656</u> Roi d'Austrasie <u>634-656</u></p> <p>Himnechilde (647-656)</p>	
--	--	--

	<p><u>Clotaire III</u> <u>652 - 673</u> Roi de Neustrie et de Bourgogne <u>657-673</u></p>	<p><u>Childéric II</u> v. <u>653 - 675</u> Roi d'Austrasie <u>662-675</u> Roi des Francs <u>673-675</u></p> <p>Bilichilde (667-675)</p>	<p><u>Thierry III</u> v. <u>654 - 691</u> Roi de Neustrie et de Bourgogne <u>673 puis 675-691</u> Roi des Francs <u>679-691</u></p> <p>Clotilde (675-691)</p>	<p><u>Dagobert II</u> v. <u>652 - 679</u> Roi d'Austrasie <u>676-679</u> Sans succession</p> <p>Gisèle (676-679)</p>	<p><u>Childebert l'Adopté</u> ? - <u>662?</u> Roi d'Austrasie <u>656-662?</u></p>
	<p><u>Clovis III</u> ? - ? Roi d'Austrasie <u>675-676</u></p>	<p><u>Chilpéric II</u> v. <u>670 - 721</u> Roi de Neustrie <u>715-721</u> Roi des Francs v. <u>720-721</u></p>			
			<p><u>Clovis IV</u> v. <u>682 - 695</u> Roi des Francs <u>691-695</u></p> <p>Tanaquille (?-695)</p>	<p><u>Childebert III</u> v. <u>683 - 711</u> Roi des Francs <u>695-711</u></p> <p>Edonne (697-?)</p>	<p><u>Clotaire IV</u> v. <u>685 - 719</u> Roi d'Austrasie <u>717-718</u></p>
			<p><u>Childéric III</u> ? - <u>755</u> Roi des Francs <u>743-751</u></p> <p>Gisèle (après 743-avant 751)</p>	<p><u>Dagobert III</u> v. <u>699 - 715</u> Roi des Francs <u>711-715</u></p>	
			<p><u>Thierry IV</u> v. <u>713 - 737</u> Roi des Francs <u>721-737</u></p>		

Chronologie des règnes et Territoires

Période	Soissons	Paris	Orléans	Metz
481-511	<u>Clovis 1er</u>			
511-524	<u>Clotaire 1er</u>	<u>Childebert 1er</u>	<u>Clodomir</u>	<u>Thierry 1er</u>
524-534				
534-548				<u>Théodebert 1er</u>
534-548				<u>Théodebald 1er</u>
548-558				
558-561				
Période	Neustrie	Paris	Bourgogne	Austrasie
561-567	<u>Chilpéric 1er</u>	<u>Caribert 1er</u>	<u>Gontran 1er</u>	<u>Sigebert 1er</u>
567-575				
575-584				<u>Childebert II</u>
584-592	<u>Clotaire II</u>			
592-595				
595-612			<u>Thierry II de Bourgogne</u>	<u>Théodebert II</u>
612-613				
613-629				
Période	Neustrie + Bourgogne + Austrasie			Aquitaine
629-632	<u>Dagobert 1er</u>			<u>Caribert</u>
632-639				
Période	Neustrie + Bourgogne		Austrasie	
639-656	<u>Clovis II</u>		<u>Sigebert III</u>	
656-657				
657-673	<u>Clotaire III</u>		<u>Childéric II</u>	
673-675				
675-675	<u>Thierry III</u>		<u>Clovis III</u>	
676-679	<u>Dagobert II</u>			
679-691	(Maire <u>Pépin de Herstal</u>)			
691-695	<u>Clovis IV</u>			
695-711	<u>Childebert III</u>			
711-715	<u>Dagobert III</u>			
715-717	<u>Chilpéric II</u>			
717-719	<u>Chilpéric II</u>		<u>Clotaire IV</u> (Maire <u>Charles Martel</u>)	
719-721	<u>Chilpéric II</u>			
721-737	<u>Thierry IV</u> (Maire <u>Charles Martel</u>)			
737-741	<u>Charles Martel</u>			
Période	Neustrie + Bourgogne + Provence		Austrasie + Alamanie + Thuringe	
741-743	Maire <u>Pépin le Bref</u>		Maire <u>Carloman</u>	
743-747	<u>Childéric III</u>			
747-751				
751-768	Pépin le Bref couronné Roi. Fin des Mérovingiens.			